

Zoom in sur une loi nouvelle

Michel Coulombe

Volume 4, Number 1, July–August 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/34803ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Coulombe, M. (1983). Zoom in sur une loi nouvelle. *Ciné-Bulles*, 4(1), 3–3.

Zoom in sur une loi nouvelle

Avant de passer en troisième lecture, la Loi sur le cinéma a fait couler beaucoup d'encre. Parce qu'elle touchait durement le porte-feuille — hypersensible — de quelques-uns et qu'on misait beaucoup sur sa vigueur pour assurer la relance — devenue impérieuse — de l'industrie cinématographique québécoise, elle a soulevé des débats passionnés. En fait, on en a tant parlé qu'on a du mal à se persuader qu'elle est bel et bien sanctionnée.

Lorsque les 211 articles de cette loi seront applicables, l'intervention de l'État québécois en matière de cinéma s'articulera autour de l'action de trois organismes: la Société générale du cinéma, l'Institut québécois du cinéma et la Régie du cinéma.

Dirigée par un président-directeur général, la Société générale du cinéma pourra accorder une aide financière au secteur privé selon un plan d'aide annuel. Elle veillera à promouvoir ou à aider financièrement la création cinématographique, la production de films québécois, la distribution, l'exploitation, le développement des industries techniques de même que la recherche, la formation, le développement et l'innovation dans le domaine du cinéma. Pour s'acquitter de manière satisfaisante de cet important mandat, la Société, qui, vraisemblablement, ne sera constituée qu'au début de 1984, devrait disposer de sommes plus importantes que celles qu'on accorde actuellement à l'Institut québécois du cinéma.

L'Institut québécois du cinéma, dont le conseil d'administration sera composé de douze membres parmi lesquels on ne prévoit toujours par de représentant des cinémas parallèles, se départira de ses fonctions de subventionneur. L'Institut jouera plutôt un rôle de conseiller auprès du ministre des Affaires culturelles. Par ailleurs, il déterminera les orientations de même que le plan d'aide de la Société générale du cinéma, pourra effectuer des recherches et des études et contribuera à l'établissement de normes techniques concernant l'industrie du cinéma.

La Régie du cinéma remplacera le Bureau de surveillance du cinéma. Elle effectuera le classement des films et des films-annonces (visa général, 14 ans et plus, 18 ans et plus). Les conditions d'émission des visas verront à assurer la sortie rapide des copies doublées ou sous-titrées en français. La Régie émettra les permis de distribution, d'exploitation et de tournage. Les distributeurs devront avoir leur principal établissement au Québec et investir dans la production de films québécois.

Pour se conformer aux exigences de la Régie, l'exploitant devra détenir, pour chaque écran, un permis d'exploitation de la catégorie appropriée (cf. les règlements de la Régie). Un permis vaudra pour une période ne pouvant excéder dix ans.

La Loi sur le cinéma, si elle marque une date importante pour l'industrie cinématographique québécoise, se fait discrète face aux cinémas parallèles. Les règlements de la Régie du cinéma seront, bien sûr, plus explicites. On était en droit d'attendre une reconnaissance plus officielle, il faudra apprendre à s'en passer.

M.C.

ENTRETIEN AVEC YVES GÉLINAS "Heureux qui comme Gélinais..."

Qui n'a pas rêvé, ne serait-ce qu'une fois, d'échapper à la civilisation et de faire le tour du monde sur un petit bateau, en quête d'inconnu et d'aventures. Yves Gélinais a fait de ce rêve une réalité. À bord du **Jean du Sud**, un des plus petits bateaux à avoir réussi un tel exploit, il a non seulement bravé les flots mais, aussi, tourné un film.

Un film d'une heure consacré à la première étape de son périple a déjà été diffusé par Radio-Canada et Antenne 2. Une deuxième heure, la fin du voyage, sera prête fin septembre et pourra être présentée en salle avant son passage à la télévision (aux Beaux Dimanches) en février. Nomade dans l'âme, Gélinais s'apprête donc à faire suivre son tour du monde d'une tournée du Québec.

La sortie de **Quand Jean du Sud nous contait ses voyages** arrive à point nommé. La voile n'a jamais été si populaire au Québec. Le phénomène devrait prendre encore plus d'importance en 1984, grâce aux événements entourant la célébration de **Québec 1534-1984**. Qui mieux qu'Yves Gélinais pouvait allier la voile et le septième art, lui qui a été tour à tour comédien, assistant-réalisateur (**Kamouraska, La vraie nature de Bernadette...**) et navigateur solitaire. Ses films relatent bien sûr les grands moments de son voyage, ils font aussi état de ses émotions. Il est vrai que, quelque soit le nombre de kilomètres qu'on parcourt, on ne va jamais plus loin qu'au bout de soi...

Ciné-Bulles: Quand t'est venue l'idée de filmer ton voyage autour du monde?

Yves Gélinais: Dès le moment où j'ai commencé à préparer le voyage, j'ai songé à le filmer. Les préparatifs m'ont demandé trois années à plein temps. Au total, mon tour du monde aura occupé six années de ma vie. J'ai commencé les préparatifs près de St-Malo, en Bretagne, puis je suis revenu au Québec pour trouver le financement. C'est Radio-Mutuel, par l'entremise de la station CKMF, qui a financé le voyage et m'a permis de partir, en échange d'émissions régulières que j'ai faites tout au long de la première étape (de Saint-Malo aux Îles Chatham). Pour la production du film, je suis entré en contact avec Ciné-Groupe, Radio-Canada et l'Institut québécois du cinéma.

Ciné-Bulles: Tu leur proposais quelque chose de plutôt exceptionnel!

Yves Gélinais: Au départ, quand tu annonces à des Québécois que tu vas faire le tour du monde en solitaire, on te prend pour un fou. Quand tu rajoutes que tu vas en faire un film, là... J'avais tout de même étudié la question très sérieusement. Le bateau était prêt, moi aussi. Et puis je disposais d'un atout important: en plus d'être navigateur solitaire professionnel — je vis sur mon bateau depuis dix ans —, j'avais une bonne expérience du cinéma. La combinaison est assez unique.

Ciné-Bulles: Il n'y avait donc pas de précédent.

Yves Gélinais. Bernard Moitessier, un des plus grands navigateurs solitaires — il a fait une fois et demi le tour du monde sans escale! —, a fait, lui aussi, un film mais il n'enregistrait pas le son en direct. La bande sonore a été